



**CONCOURS POUR L'ATTRIBUTION
D'UNE BOURSE DE RECHERCHE INTERNATIONALE
"La renaissance de Cicéron du XIV^È au XVIII^È siècle"
PROCÈS-VERBAL**

L'Italia Fenice (Association culturelle à but non lucratif d'intérêt général, siège légal à Sutri, VT, via delle Viole 8), avec la collaboration scientifique de la *Société Internationale des Amis de Cicéron* de Paris (SIAC - Association loi 1901 déclarée au Journal Officiel du 8 avril 2008 - Reconnaissance d'intérêt général du 16 juin 2008 – Siège : 9, avenue Sainte Foy, Neuilly-sur-Seine, F-92200) comme partenaire et garant scientifique, a proclamé un concours pour l'attribution d'une bourse de recherche destinée à des chercheurs de 35 ans au plus, titulaires d'un doctorat, travaillant sur LA RENAISSANCE DE CICÉRON DU XIV^È AU XVIII^È SIÈCLE.

Avec décision du conseil scientifique dans le Procès-verbal n° 2016-1 (18 janvier 2016), un Comité de sélection a été créé comprenant le Président de *L'Italia Fenice*, Paolo **Omodeo Salè**, et les professeurs d'université suivants, membres de la SIAC : Mireille **Armisen-Marchetti** (Toulouse) ; Carmen **Codoñer** (Salamanca) ; Jürgen **Leonhardt** (Tübingen) ; Ermanno **Malaspina** (Torino) ; Marcos **Martinho dos Santos** (São Paulo). Le Comité s'est réuni de façon toujours télématique (e-mail et/ou Skype) et dans sa première séance de janvier 2016 a décidé de coopter Mme Hélène **Casanova-Robin** (Paris).

Successivement le Comité a fixé les caractéristiques de la bourse dans les termes suivants :

- La recherche doit être développée soit à travers des travaux d'édition ou de traduction de textes de Cicéron dans les limites chronologiques indiquées, soit à travers l'étude de l'influence de Cicéron dans la redécouverte de la latinité classique, de la rhétorique, du droit, de la philosophie politique et morale etc.
- Le projet doit prendre appui sur une base rigoureusement philologique et exégétique ; la bourse est conçue pour aboutir, avec le soutien financier et scientifique des deux institutions, à la publication d'un ouvrage (édition critique ou traduction/commentaire d'un texte latin des XIV-XVIII^e siècles, monographie scientifique, etc.).
- La bourse est accordée pour trois mois renouvelables quatre fois (soit une durée totale maximale de 15 mois) ; le renouvellement est subordonné à l'approbation, après examen du travail accompli par le chercheur, de la SIAC et de *L'Italia Fenice*.
- Le montant trimestriel de la bourse est de 3300€, versés en début de trimestre.



- La bourse sera versée en soutien exclusif du travail de recherche, indépendamment de l'institution/des institutions où est menée la recherche. La publication des résultats sous forme d'une monographie scientifique, au terme de l'étude, pourra être financée par *L'Italia Fenice*, après avis favorable du comité de sélection.
- Pour être admis(e) à concourir les candidats doivent être âgés de 35 ans au maximum ; être titulaires d'un doctorat (PhD) en philologie ou littérature classique ou médiévale ou en littérature humaniste ou dans des domaines apparentés ; attester une activité de recherche liée à la question de la réception de Cicéron ; savoir lire et traduire aisément les textes classiques en grec ancien et en latin, et, outre leur langue maternelle, posséder la maîtrise de deux des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, français, italien, portugais.
- Les candidats doivent satisfaire aux exigences requises et présenter ces compétences à la date limite du présent avis (1er juillet 2016), et être en mesure d'en fournir les attestations officielles.
- Le comité de sélection pourra à tout moment, en justifiant sa décision, exclure un candidat qui ne remplirait pas les conditions requises.
- À la candidature doivent être joints un CV de deux pages au plus ; une description détaillée du projet de recherche et sa pertinence au regard des critères requis pour l'obtention de la bourse (quatre pages au plus) : il définira un calendrier en précisant les objectifs visés trimestre par trimestre, et le nombre de trimestres prévus pour mener à bien le projet dans son ensemble ; une déclaration précisant son niveau de connaissance des langues anciennes (latin et grec) et des langues modernes (outre la langue maternelle, deux des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, français, italien, portugais) ; la liste des travaux du candidat : titres du mémoire de master et de la thèse de doctorat, liste des publications (livres, chapitres de livre, articles publiés dans des revues scientifiques, communications à des colloques, comptes rendus, etc.), avec mise en valeur des travaux touchant au domaine de la bourse ; la thèse de doctorat et cinq autres publications au plus, en format PDF.
- Le candidat ou la candidate retenu(e) commencera son travail le 1er novembre 2016 (pour le trimestre novembre-janvier).
- Le comité de sélection effectuera ses travaux conformément aux conditions fixées ci-dessus, aux normes déontologiques en usage et au droit italien. À ce titre, le candidat/la candidate jouit des droits mentionnés par l'article 13 du D. Lgs 196/03. Le candidat/la



candidate jouit en outre du droit de faire rectifier, actualiser, compléter ou supprimer les données erronées, incomplètes ou recueillies de façon non conforme à la loi, ainsi que le droit de s'opposer à leur utilisation pour des motifs illégitimes. Le responsable de l'utilisation est le Président du Conseil scientifique de la SIAC, le Professeur E. Malaspina.

Le concours a été ouvert au mois de juin 2016, avec publication de l'appel dans le site SIAC et dans les plus importants sites antiquisants : *Compitum*, *Classicistlist*, *Notiziario Italiano di Antichistica* etc.

À la date du 1er juillet 2016 quatre demandes de candidature avaient été présentées :

1. Fiormichele BENIGNI, né le 10 décembre 1978 à Viterbo (Italie) ;
2. Tommaso DE ROBERTIS, né le 13 mars 1988 à Arezzo (Italie) ;
3. Olivier Arnaud Grégory DELSAUX, né le 7 octobre 1983 à Schaerbeek (Belgique) ;
4. Emanuele ROMANINI, né le 30 avril 1984 à Parma (Italie).

Le comité de sélection a évalué sous forme télématique ces candidatures au mois de septembre 2016 en publiant le classement définitif dans ce procès-verbal sur le site de la SIAC (www.tulliana.eu) au mois d'octobre 2016 :

1. Olivier Arnaud Grégory DELSAUX, né le 7 octobre 1983 à Schaerbeek (Belgique) : **66,5/70** points avec le projet « Contribution à la réception de Cicéron en France à la fin du Moyen Âge. Édition critique de la première traduction française du *De officiis* de Cicéron (Anjorant Bourré, 1461-1468) ». Le candidat satisfait parfaitement aux exigences requises avec un projet philologique d'édition critique.
2. Emanuele ROMANINI, né le 30 avril 1984 à Parma (Italie) : **56/70** points avec le projet « Il commento a Cicerone di Francesco Piendibeni (ms. vat. lat. 1694). edizione critica e commento ». Le candidat présente un projet intéressant et de bon niveau et un curriculum portant sur la production littéraire en latin du XIV-XV siècle.
3. Tommaso DE ROBERTIS, né le 13 mars 1988 à Arezzo (Italie) ; **52,5/70** points avec le projet « Cicero's *philosophica* in Fifteenth- and Sixteenth-century Italy. A Catalogue of Editions, Vernacular Translations, and Commentaries ». Le candidat présente un projet de catalogage et un curriculum portant plutôt sur les sources philosophiques des humanistes italiens du Quattro-Cinquecento.



4. Fiormichele BENIGNI, né le 10 décembre 1978 à Viterbo (Italie) ; **45,5/70** points avec le projet « Cicerone in Pierre Bayle ». Le candidat, qui dépasse la limite d'âge indiquée dans le présent concours, présente un projet sur P. Bayle et une production scientifique portant sur la philosophie du XVII-XVIII siècle.

Les candidats ont été informés du classement par courriel envoyé le samedi 8 octobre 2016.

Le candidat retenu Olivier Arnaud Grégory DELSAUX a accepté la bourse avec courriel du 9 octobre 2016.

L'acceptation de la bourse et les étapes de travail sont réglées par convention signée par M. Olivier Arnaud Grégory DELSAUX (boursier), Paolo OMODEO SALE (L'Italia Fenice) et Philippe ROUSSELOT (SIAC).

L'évaluation du travail du candidat retenu et l'éventuelle continuation de la bourse après le premier trimestre seront décidées par un jury restreint formé par Ermanno Malaspina, Hélène Casanova-Robin, Jürgen Leonhardt et Paolo Omodeo Salè.

Avec la signature de ce procès-verbal le Comité de sélection (Ermanno Malaspina, Mireille Armisen-Marchetti, Hélène Casanova-Robin, Carmen Codoñer, Jürgen Leonhardt, Marcos Martinho dos Santos, Paolo Omodeo Salè) cesse officiellement de ses fonctions.

Le 25 octobre 2016

Signé.

Ermanno **Malaspina**
Mireille **Armisen-Marchetti**
Hélène **Casanova-Robin**
Carmen **Codoñer**
Jürgen **Leonhardt**
Marcos **Martinho dos Santos**
Paolo **Omodeo Salè**